

## Epreuve orale du DNB – session 2018 Collège Camille Guérin –Poitiers

### **Cadre réglementaire :**

Arrêté d'organisation de l'épreuve (BO n° 1 du 04 janvier 2018).

### **Epreuve orale :** soutenance d'un projet

L'épreuve orale de soutenance d'un projet permet au candidat de présenter l'un des projets qu'il a menés au cours des enseignements pratiques interdisciplinaires du cycle 4 ou dans le cadre de l'un des parcours éducatifs (parcours Avenir, parcours citoyen, parcours d'éducation artistique et culturelle) qu'il a suivis ou encore de présenter l'un des objets d'étude qu'il a abordés dans le cadre de l'enseignement d'histoire des arts. Cette épreuve orale est une soutenance : elle a pour objet d'évaluer la capacité du candidat à exposer les compétences et connaissances qu'il a acquises.

Les candidats peuvent choisir de présenter l'épreuve individuellement ou en groupe, sans qu'un groupe puisse excéder trois candidats. Dans tous les cas, chaque candidat fait l'objet d'une évaluation et d'une notation individuelles.

L'épreuve est notée sur 100 points :

- Maîtrise de l'expression orale : 50 points      - Maîtrise du sujet présenté : 50 points

### **Déroulement de l'épreuve :**

L'oral se déroule en deux temps : un exposé suivi d'un entretien avec le jury.

Dans le cas d'une épreuve individuelle, l'oral prend la forme d'un exposé par le candidat d'environ cinq minutes suivi d'un entretien d'une dizaine de minutes avec le jury. Le cas échéant, le candidat peut être guidé par le jury pour mener à bien son exposé personnel. La durée totale de l'épreuve ne peut dépasser quinze minutes.

Si l'épreuve est collective, dix minutes d'exposé, pendant lesquelles chacun des candidats intervient, précèdent quinze minutes de reprise avec l'ensemble du groupe. Le jury veille à ce que chaque candidat dispose d'un temps de parole suffisant pour exposer son implication personnelle dans le projet.

### **Mise en œuvre :**

La date de passation est fixée au lundi 7 mai (sous réserve de modification).

Le choix du projet que le candidat souhaite présenter durant l'épreuve orale sera transmis au chef d'établissement par les responsables légaux de l'élève, au retour des vacances de printemps, soit lundi 23 avril 2018. Les convocations seront remises aux élèves au plus tard le lundi 30 avril. La grille d'évaluation sera communiquée aux élèves par l'intermédiaire des professeurs principaux, selon un calendrier adapté par ces derniers.